

## CRÉATION D'ÉTUDES DE CAS EN PROCÉDURE PÉNALE BASÉ SUR DES VRAIS DOSSIERS

PAR PROF. N. CAPUS + A. BERETTA

### • La problématique de l'enseignement

- Concepts théoriques et abstraits vs. une matière intimement liée à la pratique
- Les participant-e-s aux cours sont majoritairement destinés à effectuer un stage pratique (2 ans) à l'issue de leur Master

### • Buts poursuivis

- Illustrer les notions abstraites de manière concrète au travers d'un dossier réel
- Familiariser les étudiant-e-s à l'application des normes légales selon le déroulement réel d'une procédure pénale et non selon la systématique du Code de procédure pénale suisse (CPP)

### • Mise en place - déroulement du projet - difficultés rencontrées

- Investissements importants lors de la préparation:
  - Créer une collaboration avec les autorités afin d'obtenir l'autorisation et l'accès aux dossiers
  - Sélectionner des pièces pertinentes des dossiers
  - Caviarder – problématique de la confidentialité – responsabilité y liée
  - Créer des slides et mise en exergue des éléments importants
- Investissements nécessaires lors de l'enseignement:
  - Expliquer la relation triangulaire entre les normes du CPP, le dossier et la théorie
  - Créer des QCM afin d'encourager l'étude préalable du dossier avant les leçons
  - Sortir les étudiant-e-s de leur zone de confort (l'étude de la matière n'est plus saucissonnée par thème ou selon l'ordre chronologique du CPP)

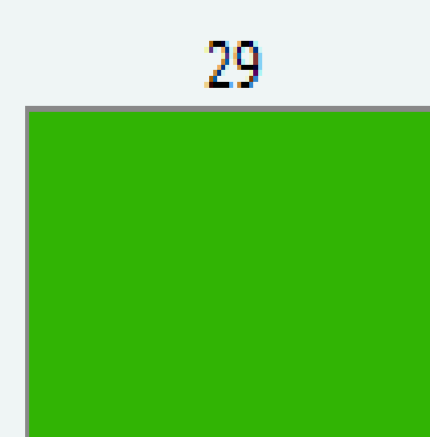
### **Conclusion**

- projet faisable, durable, utile
- buts atteignables

+ Meilleures sensibilisation des étudiant-e-s aux stratégies procédurales utilisées par les parties

+ Meilleur ancrage des connaissances par l'association de la mémoire visuelle et auditive

Procédure pénale  
J'apprécie l'illustration avec un dossier réel



56%  
Oui



33%  
Plutôt oui



12%  
Plutôt non



0%  
Non